

LA PAROLE À ...

PLAPPEVILLE ENSEMBLE, liste conduite par Daniel Defaux

Dans la ligne directrice de notre programme, les orientations budgétaires que nous avons défendues pour l'année 2023, d'ailleurs soutenues par l'opposition, sont clairement orientées cadre de vie et sobriété énergétique. Nous avons proposé et voté un programme d'isolation thermique de l'école élémentaire pour le bien-être des enfants et l'amélioration notre performance énergétique. Également au budget 2023, la migration de notre éclairage public vers des ampoules LED permettra la modulation de l'intensité lumineuse et une baisse substantielle de nos consommations électriques. Notre camion tribenne de plus de 20 ans va être remplacé par un véhicule conforme aux normes environnementales en vigueur. Ces choix s'inscrivent naturellement dans la continuité des actions déjà réalisées comme, par exemple, le récupérateur d'eau installé lors de la requalification de la salle polyvalente.

La cause environnementale est l'affaire de tous ; notre équipe en prend sa part en l'intégrant dans ses actions quotidiennes et ses projets au long cours. Les programmes votés ne sont pas forcément toujours visibles, pour autant, ils participeront à la réduction de nos émissions de CO2 et de nos factures d'énergies. Oui, l'environnement peut aussi se conjuguer avec équilibre et pragmatisme.

Ainsi, nous défendons une Plappeville toujours plus vertueuse.

PLAPPEVILLE AUTREMENT, liste conduite par François Joppin

Après une phase de pseudo concertation avec la population que vous avez peut être remarquée, le document d'urbanisme (PLUi) a été arrêté en conseil métropolitain le 3 avril dernier. Cette "concertation" s'est limitée à quelques réunions publiques et à la mise en ligne de dossiers généraux conséquents et quasi illisibles sur le site dédié de la métropole <https://plui.eurometropolemetz.eu/>

Vous pouvez y constater que notre beau village des côtes de Moselle a été classé dans le secteur du Noyau Urbain de la métropole ... Vous pouvez découvrir que les zones protégées par les Bâtiments de France, à proximité de nos nombreux monuments historiques, ont fortement régressé au profit des Périmètres Délimités des Abords. Cette diminution des contraintes risque de conduire à une augmentation du laxisme environnemental, urbain et architectural. Afin de respecter la diminution de 50% des surfaces artificialisées à l'horizon 2030 par rapport à la dernière décennie, la métropole a déclassé artificiellement de nombreux jardins, actuellement constructibles, en zone naturelle. En revanche elle n'a pas réduit significativement le nombre de zones à urbaniser chez nous, bien que ces espaces soient en général boisés.

Une enquête publique sera mise en place cet automne pour recueillir les avis de la population. Ce sera le moment de se mobiliser.
